RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

278

NUMÉRO

Lundi 26 novembre 2007

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« LE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS »

RAPPORTEUR :
LAURENT BÉRAIL
AU NOM DE LA SECTION
DU TRAVAIL PRÉSIDÉE PAR
CHRISTIAN LAROSE

Assemblée plénière
des 27 et 28 novembre 2007

L'exercice d'un travail salarié pendant les études concerne aujourd'hui une part importante de la population étudiante. Face à une réalité manifeste, la prise en compte actuelle de ce phénomène est toutefois très largement insatisfaisante, qu'il s'agisse du monde universitaire, des acteurs du monde professionnel ou des pouvoirs publics.

Notre assemblée a souhaité s'emparer de ce sujet de façon globale en appréhendant l'ensemble des motivations et des effets du travail pour les étudiants, tant du point de vue de la logique d'études que de la logique d'emploi.

Tout en soulignant les effets négatifs du travail étudiant lorsqu'il est exercé avec une intensité préjudiciable à la réussite scolaire et aux conditions de vie mêmes des étudiants, le Conseil s'attache à ne pas le considérer sous le seul angle de la contrainte financière. Le travail étudiant revêt en effet des atouts certains, du point de vue de l'autonomie, de l'expérience et de l'insertion professionnelle, qui méritent d'être valorisés.

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 27 et 28 novembre 2007

■ Publication-Communication : 01 44 43 64 58
■ Diffusion-Distribution : 01 44 43 63 30
■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr

LE TRAVAIL ÉTUDIANT : UNE RÉALITÉ INSUFFISAMMENT PRISE EN COMPTE

Le travail des étudiants est **aujourd'hui une réalité**, qui reste toutefois mal connue, en raison de l'existence **d'approches statistiques différentes**. Trois données peuvent néanmoins être retenues à titre d'ordre de grandeur : les 3/4 des étudiants travaillent en cours d'année, en incluant la période d'été ; plus de 40 % exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire ; **15 à 20 %** des étudiants, soit environ 400 000 personnes, **travaillent de façon régulière** pendant leurs études.

Le fait de cumuler études et emploi a **des effets ambivalents et non négligeables** sur le plan de la **santé** et des rythmes de vie, mais aussi en matière de **réussite scolaire.** En effet, au-delà d'un seuil hebdomadaire estimé à environ 15 heures, le travail influe de façon négative sur les études. Cependant, il comporte **également des atouts importants** en termes d'acquisition d'autonomie, de découverte du monde du travail et d'insertion professionnelle.

Néanmoins, alors qu'elle est loin d'être marginale, la **situation du jeune** qui travaille pendant ses études est **insuffisamment prise en compte**, tant dans le monde de l'enseignement supérieur que dans l'univers de l'entreprise.

FAIRE DU TRAVAIL ÉTUDIANT UN ATOUT

Sur la base de ce constat, notre assemblée souhaite promouvoir une nouvelle conception du travail étudiant en le considérant comme un atout potentiel dès lors que les moyens sont donnés de **concilier études et emploi**. Tout en recherchant les moyens de réduire les situations de contraintes financières fortes, elle propose des pistes pour que le travail étudiant soit **pris en compte dans les universités et les entreprises**, et qu'il fasse l'objet de **politiques publiques volontaires et adaptées.**

I - PORTER UN NOUVEAU REGARD SUR LE TRAVAIL ÉTUDIANT

Notre assemblée souhaite baser sa réflexion sur quatre postulats. La connaissance sur ce phénomène doit en premier lieu être approfondie par une **harmonisation des outils statistiques** et un meilleur ciblage des analyses qualitatives, afin que les différents acteurs concernés, à commencer par les pouvoirs publics, puissent suivre précisément l'évolution du phénomène et l'effet des réponses apportées.

Ensuite, si le travail étudiant est encore pour nombre d'étudiants **une nécessité trop pesante** qui doit être réduite, le CES considère qu'il **peut être un atout**, sous réserve en particulier d'un **volume de travail raisonnable, et en tout état de cause inférieur à 15 heures** par semaine. Il doit par ailleurs être valorisé et organisé sans pour autant nécessiter l'instauration d'un statut spécifique.

Enfin, le travail étudiant requiert une véritable **prise en compte politique** dans le cadre des réformes sur l'université ainsi qu'un **rapprochement mutuel des différents acteurs** afin de développer une proximité entre universités et entreprises.

II - MODIFIER L'APPROCHE DE LA SITUATION DES ÉTUDIANTS SALARIÉS PAR L'UNIVERSITÉ

Le Conseil estime qu'il est nécessaire de transformer l'approche des universités sur la situation des étudiants salariés en construisant **une nouvelle conception de leur rapport au monde du travail et à l'insertion professionnelle**, mission qui s'ajoute désormais à celles d'enseignement et de recherche.

Il s'agit dès lors de mettre en place **de réels aménagements pédagogiques**, notamment en termes d'horaires et de recours aux outils numériques, économiquement accessibles et accompagnés d'une pédagogie adaptée. Il convient également de **valoriser le travail étudiant dans les cursus**, en l'intégrant dans le module « projet professionnel », en le reconnaissant au travers de l'attribution de crédits ECTS et en généralisant le supplément au diplôme avec la mention des compétences professionnelles acquises.

Sur un autre plan, il semble essentiel de **développer les emplois étudiants au sein des universités**, en utilisant les possibilités ouvertes par la récente loi, en complémentarité des emplois statutaires. Cette démarche est bénéfique tant aux étudiants qui disposeront d'un emploi sur place et adapté à leurs études qu'aux universités elles-mêmes par l'amélioration de la qualité des services existants.

Enfin, il importe de **doter les universités d'une organisation en lien avec le monde du travail** et liée à la mission d'insertion professionnelle, avec le recours à des professionnels de ces questions et la mise en place de services innovants et personnalisés pour l'information et l'accompagnement des étudiants.

III - Améliorer la prise en compte du travail étudiant dans les entreprises

L'emploi des étudiants est et doit rester **régi par le droit commun.** Il convient dès lors de garantir la bonne application du droit du travail notamment en veillant au respect de la **distinction entre stage et travail salarié**. Néanmoins, certains aménagements doivent être envisagés comme l'instauration d'un **congé de droit pour examen**, déjà accordé dans plusieurs entreprises, ou encore la possibilité de prévoir, par accord collectif, le versement de l'indemnité de précarité pour les emplois pendant les vacances. Il importe également de **répondre aux difficultés d'affiliation aux régimes de protection sociale** pour éviter les situations de double cotisation et permettre l'obtention des droits sociaux sans obliger les étudiants à un volume d'heures pénalisant leurs études.

Par ailleurs, il semble souhaitable d'encourager et de diffuser les **bonnes pratiques des entreprises** telles que des conditions d'accueil positives, des volumes horaires adaptés et adaptables, intégrés dans l'organisation globale du travail, et la reconnaissance de l'acquisition de compétences des étudiants en recherchant les moyens de les fidéliser. Il s'agit dans ce cadre de faire du travail étudiant un enjeu de dialogue social au niveau de la branche, de l'entreprise et du territoire.

Enfin, il semble utile de penser des **dispositifs innovants** tel que des lieux de rencontres employeurs-étudiants, notamment pour les services à la personne, ou l'expérimentation d'un **dispositif simplifié** pour l'emploi ponctuel des étudiants, s'inspirant de celui pour les emplois à domicile (CESU) ou pour les TPE (chèque emploi TPE), mais dans une logique inversée, avec un chéquier lié à l'étudiant et non à l'employeur.

IV - Des politiques publiques à renforcer, réformer ou imaginer

Le Conseil souligne la nécessité de renforcer, réformer ou imaginer les politiques publiques sur ce sujet. Il importe en premier lieu **d'améliorer le système d'aides sociales** et de poursuivre en ce sens la démarche engagée par les pouvoirs publics. Ainsi, le montant des bourses, en particulier pour les étudiants les plus défavorisés, le mode de calcul et d'attribution et le nombre de bénéficiaires doivent être largement améliorés.

Il convient au-delà d'envisager d'autres formes d'aides tels qu'une allocation d'études remboursable ainsi qu'une remise à plat de l'ensemble du système pour permettre une **combinaison des différentes ressources**.

Par ailleurs, il importe d'améliorer le **pouvoir d'achat** des étudiants en développant l'offre de logement et des dispositifs réduisant le coût des transports.

Sur un autre plan, les **pouvoirs publics** doivent jouer pleinement leur rôle d'**impulsion** au plan national comme au plan local afin de **renforcer la porosité universités-entreprises**, tant au niveau de l'État dans le nouveau cadre de l'autonomie des universités que des collectivités territoriales qui, par leur proximité et leurs compétences, doivent prendre leur part dans ce chantier.

Enfin, l'approche retenue par notre assemblée conduit à inscrire le travail étudiant au sein des **enjeux de la sécurisation des parcours professionnels**, à différents égards, notamment en termes de formation tout au long de la vie, de validation des acquis de l'expérience et d'amélioration du taux d'emploi des jeunes.

*
* *

Les pistes que propose notre assemblée vont bien au-delà de la seule population étudiante salariée. Notre pays a intérêt à développer les **liens entre son enseignement supérieur et ses entreprises**, à valoriser la **formation tout au long de la vie**, à **reconnaître les expériences** en sortant d'une logique encore trop académique des compétences.

Cette vision, conçue pour les **étudiants salariés**, est ainsi à même de bénéficier aux **salariés étudiants**.

Assemblée plénière
des 27 et 28 novembre 2007
Note flash

Le CES souhaite promouvoir une nouvelle conception du travail étudiant, en le considérant comme un atout potentiel.

I - PORTER UN NOUVEAU REGARD SUR LE TRAVAIL ÉTUDIANT

- **Un approfondissement nécessaire de la connaissance** avec une harmonisation des outils statistiques et des analyses qualitatives plus ciblées
- **Le travail étudiant : réduire sa nécessité, développer ses atouts**
- **Une prise en compte politique sans statut spécifique**
- **L'importance du rapprochement mutuel des différents acteurs**

II - TRANSFORMER L'APPROCHE DE LA SITUATION DES ÉTUDIANTS SALARIÉS PAR L'UNIVERSITÉ

- **Construire une nouvelle conception du rapport au monde du travail**
- **Mettre en place de réels aménagements pédagogiques** (horaires, outils numériques…)
- **Valoriser le travail étudiant dans les cursus,** par une prise en compte notamment dans le module « projet professionnel », dans l'attribution de crédits ECTS et dans le supplément au diplôme
- **Doter les universités d'une organisation liée au monde du travail**, en mettant en place des services innovants, adaptés et personnalisés pour les étudiants, avec le recours à des professionnels et une politique en direction des personnels
- **Développer les emplois étudiants au sein des universités** en complémentarité des emplois statutaires

III - AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL ÉTUDIANT DANS LES ENTREPRISES

- **Prévoir des aménagements dans le droit du travail,** en garantissant au préalable sa bonne application, et en levant les difficultés d'affiliation aux régimes sociaux
- **Encourager, évaluer, diffuser les bonnes pratiques des entreprises** : conditions d'accueil positives, volumes horaires adaptés et adaptables, reconnaissance de l'expérience, et faire du travail étudiant un enjeu de dialogue social
- **Imaginer des dispositifs innovants pour le travail ponctuel** en développant des lieux de rencontres employeurs-étudiants et en expérimentant un dispositif simplifié sur la base du CESU ou du chèque TPE

IV - DES POLITIQUES PUBLIQUES A RENFORCER, RÉFORMER OU IMAGINER

- **Poursuivre la démarche engagée pour les bourses, tant en niveau qu'en nombre de bénéficiaires,** et envisager d'autres formes d'aides
- **Engager une remise à plat de l'ensemble du système d'aides sociales** pour permettre une combinaison des différentes ressources
- **Améliorer le pouvoir d'achat des étudiants** en développant l'offre de logement et les possibilités de réduction du coût des transports
- **Renforcer les liens entre université-entreprises** par une impulsion des pouvoirs publics
- **Inscrire le travail étudiant au sein des enjeux de la sécurisation des parcours professionnels**, en particulier pour la formation professionnelle continue et la VAE et améliorer le taux d'emploi des jeunes.

Laurent BÉRAIL

Né le 22 août 1969 à Angers (Maine-et-Loire)
Marié, 2 enfants

Fonctions au Conseil économique et social

- Membre du groupe de la Confédération française démocratique du travail
- Membre de la section du travail

Autres fonctions

- Secrétaire national de la fédération INTERCO CFDT

Diplômes

- Maîtrise Économie - Gestion des ressources humaines
Paris I Panthéon-Sorbonne
- DEA Études politiques
- EHESS